

CLEROUES

ÉDITO

M

esdames, Messieurs, chers habitants de Clerques,

C'est avec plaisir que je vous adresse, en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur pour cette année 2024. Je tiens également à exprimer notre compassion et notre solidarité avec toutes celles et ceux qui ont subi des dégâts dans leur habitation en raison des inondations.

Si le dernier épisode pluvieux n'a pas occasionné trop de dégâts sur notre territoire, les crues à répétition de novembre ont en revanche sévèrement éprouvé la commune, impactant à des degrés divers une vingtaine d'habitations (sans compter les caves inondées). Plusieurs foyers ont dû être évacués, parfois en urgence, et certains logements ne sont pas encore aujourd'hui redevenus habitables. Je souhaite d'ailleurs saluer et remercier la mobilisation de l'équipe municipale et des agents pour faire face aux urgences, la disponibilité des services des pompiers et de la préfecture, ainsi que les nombreuses manifestations de solidarité qui se sont exprimées face à l'adversité.

À la suite de ma demande, la commune a été reconnue en situation de catastrophe naturelle pour l'ensemble des crues de novembre, y compris celle du 14 novembre, qui a vu la Hem atteindre un niveau historique de 2.17 mètres à la station de mesure de Guémy. Celle-ci permet une prise en charge complète des dégâts par les assurances.

Cet épisode pluvieux exceptionnel par son intensité et les cumuls de précipitation observés a fortement sollicité les équipes municipales, raison pour laquelle vous n'avez pas reçu votre édition automnale du journal *Cler'quoi* ?, ce dont nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

En espérant que l'hiver se poursuivra avec une météo plus clémente, je vous invite à nous retrouver afin de vous souhaiter la bonne année de vive voix lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 27 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

LA VIE DE LA COMMUNE

Point sur la situation de l'église

omme cela avait été évoqué lors de précédents bulletins, un architecte du patrimoine, Aurélien Mazurel, a réalisé une mission de diagnostic de l'état de notre église. Une première restitution de son travail a été présentée au conseil municipal en décembre.

Celle-ci fait apparaître que l'église a un réel intérêt patrimonial, mais souffre aussi d'un certain nombre de problèmes, liés essentiellement à l'usure du temps, mais aussi parfois à des réparations passées insuffisantes ou inadaptées.

La bonne nouvelle (relative...), c'est que les importantes fissures constatées dans le clocher n'ont pas leur origine dans un problème de fondation. La base de l'édifice est donc bonne. Le haut du clocher en revanche a beaucoup travaillé, et nécessite la réalisation immédiate de travaux provisoires de consolidation.

La deuxième partie du diagnostic correspond à une évaluation chiffrée des travaux de restauration nécessaires (incluant la réfection de la toiture et les reprises de maçonnerie du clocher entre autres) pour redonner santé et éclat à notre église. Celle-ci sera présentée au conseil municipal à la fin du mois de janvier ou au début de février. A partir de cet estimatif, nous organiserons une réunion publique d'information, afin de permettre à chacun de prendre connaissance de ces informations, de mesurer les enjeux liés à ces travaux de restauration, et donner son avis sur la question.

Point sur la collecte des déchets

a collecte des déchets est appelée à évoluer dans les prochaines années, dans le but de contenir les coûts et pour satisfaire aux impératifs de réduction des tonnages d'ordures. Dans cette optique, une tarification incitative sera expérimentée à blanc en 2025, avant de devenir applicable en 2026.

Pour cela le SMLA (syndicat qui gère le ramassage et le tri des déchets) est en train d'équiper ses camions de puces électroniques ; les conteneurs noirs d'ordures ménagères des communes de la vallée de la Hem seront remplacés entre février et juin par des modèles équipés d'une puce afin de permettre le comptage et la modulation de la facture en fonction du nombre de levées.

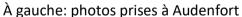
La CCPL poursuit également son programme de mise à disposition d'un composteur de 325 litres pour les habitants qui n'auraient pas déjà un compost, pour le prix de 15 euros. En effet, les biodéchets représentent 40% à 60% des ordures ménagères ; il y a donc là un potentiel important pour réduire le volume de nos déchets. Plus d'infos au 03 21 12 94 92.

Inondations











À droite: photos prises Impasse de la Pisciculture

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

es vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le samedi 27 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

appel: repas de Noël des aînés le 11 février à la Taverne du Semeur (il est encore possible de s'y inscrire si cela n'est pas déjà fait en contactant la mairie).

uelques dates pour 2024: le 8 mai (cérémonie de commémoration), le 11 novembre (cérémonie de commémoration et repas).

es élections européennes auront lieu le 9 juin et le 16 juin s'il y a un 2ème tour.

La mairie est ouverte au public le mardi de 10h30 à 12h et le samedi de 10h00 à 12h00. Possibilité d'appel téléphonique le jeudi matin.

Demandes de rendez-vous: appel pendant les horaires d'ouverture de la mairie au 03.21.35.06.32 ou mail à mairieclercques@wanadoo.fr

En cas d'urgence, vous pouvez appeler Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire, au 06.86.33.23.90



Facebook: Bien vivre à Clerques

VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Après une année 2023 dynamique en terme d'animations, voici en avant-première le programme 2024.





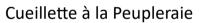






DIMANCHE 31 MARS

CHASSE AUX OEUFS





Réservée aux jeunes et aux ados



VENDREDI 21 JUIN
FETE DE LA MUSIQUE

Soirée concert et musique nocturne



Nouveautés à découvrir cette année!





Lotos. De nombreux lots à gagner!





Spectacle et goûter

Toutes les informations concernant ces animations vous seront données en temps utile, dans les boîtes aux lettres et sur le Facebook Bien Vivre à Clerques.